

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-052

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	20/09/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	20/09/2024
Présents : 18		
Votants : 18 + 1 pouvoir		

**Présents** : MM. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel  
- MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno -  
GACHET Roger

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine  
JALLIFFIER-VERNE Christelle - MANENTI Remy - PAVIET Laura -  
LEGRAND Alexandra - GENON Marie

**Excusés** :

MM. DELWAL Jean-Luc - BIBOLLET Nicolas  
Mmes MASSUTTI Carole - Mme PEREZ Stéphanie (pouvoir à Josyane BAZIN)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



**Objet** : Nomination d'un nouveau délégué communautaire au sein de la communauté de communes Porte de Maurienne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur José RICO-PEREZ en qualité de délégué à la Communauté de Communes « Porte de Maurienne ». Il propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un nouveau délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :  
Désigne Monsieur Bruno RIZZON comme délégué auprès de la Communauté de Communes « Porte de Maurienne »

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance  
Véronique GAZET

Monsieur le Maire  
Hervé GENON

